



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25/06/2024

Attribution de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national à l'Espace Django, à Strasbourg

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, attribue l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national avec mention "art en territoire" » à l'Espace Django à Strasbourg.

L'attribution de cette appellation vient reconnaître la qualité du programme d'actions mis en œuvre par cette structure en matière de soutien aux artistes des musiques et danse du monde, pour la création, la diffusion de leurs œuvres et l'organisation de leur présence régulière, notamment sur le territoire du quartier prioritaire du Neuhof au sud de Strasbourg.

Elle vient souligner la qualité d'un projet artistique et culturel qui est un exemple d'intégration territoriale par l'art et de lutte contre les inégalités sociales à travers la mobilisation créatrice. Elle distingue la singularité de cette structure, à la fois espace de soutien pour la création et la diffusion, lieu de transmission et de partage autour des musiques actuelles et des arts vivants et visuels, espace de pratiques, de diversité et de mixité.

La pertinence de la programmation, les modalités du soutien aux équipes, le travail d'action culturelle inventif, dans et hors les murs, permettent aujourd'hui à l'Espace Django de bénéficier d'une reconnaissance incontestée de la part des artistes et des populations ainsi que des professionnels sur le plan local, régional, transfrontalier et national.

Liée au projet de ses co-directeurs, M. Benoît VAN KOTE et M. Mourad MABROUKI, cette appellation est attribuée à l'Espace Django pour une durée de quatre ans couvrant la période 2024-2027.

Le programme des scènes conventionnées d'intérêt national participe de la politique de l'État pour le soutien à la création artistique. Il joue un rôle essentiel pour l'accompagnement et la présence des artistes, la diffusion de leurs œuvres dans les réseaux nationaux contribuant ainsi à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle des territoires.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr